

CAP des corps d'encadrement :

(Mardi 14 février 2022)

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour dans le cadre de la première CAP des corps d'encadrement du ministère de la Justice.

Avant toute chose, **l'UNSa Justice** tient à remercier les personnels pour leur confiance actée à l'issue du dépouillement des élections du 8 décembre dernier. Non content d'être le premier syndicat représentatif au sein du ministère de la Justice, **l'UNSa Justice** est aussi la 1^{ère} Organisation Syndicale au sein de cette CAP des des « A ». Constituée en délégation inter directionnelle et multi fonctionnelle, l'ensemble des élus de notre Organisation Syndicale siègeront avec connaissance des terrains et pourront ainsi défendre et accompagner au plus près les intérêts des agents !

Quant à cette CAP, elle se déroule dans un contexte social qui rappelle l'importance à accorder au dialogue social ainsi qu'au rôle pivot des Organisations Syndicales. L'ensemble des Syndicats soutenu par près de 7 français sur 10, est opposé au projet de réforme des retraites et dans même temps le gouvernement fait la sourde oreille.

Pour l'UNSa Justice, pas un jour, pas un mois, pas une année de plus !

Faut-il enfin rappeler que ce projet va impacter de plein fouet les agents à temps partiel et en notamment les personnels féminins ; alors même que les questions liées à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes devaient être une priorité de ce quinquennat.

L'UNSa Justice rappelle aussi son attachement à l'intégration des primes dans le calcul des retraites pour tous les personnels de toutes les directions.

Les actualités du ministère se télescopent que ce soit le nombre de nouvelles réformes, codes, logiciels-métiers, manque d'accompagnement...

Que penser du nouveau projet statutaire pour l'encadrement supérieur ne profitant qu'à un nombre de moins de deux cents agents sur un effectif total de près de quatre-vingt mille, quand dans le même temps des réformattes sont proposées pour les autres corps sans revalorisation notable.

Tout ceci fragilise les agents dans leurs missions avec comme conséquence un départ des professionnels pour des perspectives plus attractives. L'administration s'appauvrit mais maintient son cap et continue à avancer tel le Titanic.

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 14 février 2023
Les élus CAP UNSa Justice